Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026036-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 17
Procurations – 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOUILLER Benoît, M. BONGRE Cyrille, Mme PEDRON Estelle, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JEAN Florence a donné procuration à M. LE COUTURIER Arnaud et Mme LE FORBAN Roselyne a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-036 / Fonction publique – Contractuel

Objet : Centre de loisirs d'été – Fourniture des repas et recrutement de personnel communal

Madame Sylvie GUILLO, adjointe à l'enfance-jeunesse, énonce que le centre de loisirs de Trémuson sera ouvert sur la période du 6 au 31 juillet 2026. Les inscriptions seront lancées au début du mois de juin. Un courriel sera transmis aux familles en amont pour indiquer la date précise de l'ouverture des inscriptions et leur communiquer le programme d'activités élaboré par l'équipe d'animation.

Une cinquantaine d'enfants sont attendus chaque jour au centre de loisirs, ce qui suppose de prévoir un service de restauration. La collectivité ne disposant pas d'un cuisinier durant l'été, deux restaurateurs ont été consultés pour fournir les repas. Leurs propositions tarifaires ont été remises en mairie.

Par ailleurs, Madame GUILLO précise qu'il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (20/35ème) pour procéder à la plonge ainsi qu'au nettoyage du réfectoire sur la période d'ouverture du centre de loisirs d'été. Cet emploi non permanent répond à un besoin saisonnier. Il relève du grade d'adjoint technique territorial. La rémunération relève de l'indice brut 367 et de l'indice majoré 366.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir la proposition financière économiquement la plus avantageuse, à savoir celle du restaurant l'Envol, et de procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions susmentionnées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 absentions (Mme BONENFANT Gaëlle et M. PHILIPPE Stéphane),

- **APPROUVE** la proposition financière du restaurant l'Envol décomposée comme suit :

	Prix TTC
Repas enfant	6,10 €
Repas adulte	7,92 €
Livraison journalière	22,00 €

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (20/35ème)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260427-DEL2026036-DE